

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Membres en exercice :	29	<i>L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Sciez-sur-Léman, régulièrement convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril DEMOLIS, Maire.</i>
Membres présents :	21	
Membres représentés :	6	
Votants :	27	
Étaient présents	Monsieur Cyril DEMOLIS, Maire, Mesdames et Messieurs, Fatima BOUVIER, Nathalie BROTHIER, Corinne BADAIRE, Christine MARTINELLI, Didier DE VETTOR, Jason DA COSTA, Hubert DEMOLIS, Maire-adjoints, Mesdames et Messieurs, Marie-Christine TORRENTE, Héloïse LIOT, Gwladys LECOMTE, Christine MAUPETIT, Mireille LAMONTRE, et, Thierry COUASNON, Pierre MAGRETTI, Francis DENIS, Julien RICHERT, Pascal BERRUYER, Yann GUILHEN, Olivier WITT, Richard REALE	
Absents excusés	Éric ANSART (procuration à Cyril DEMOLIS), Nathalie MAZARS (pouvoir à Fatima BOUVIER), Karoline ZAHLER (procuration à Corinne BADAIRE), Vincent GODARD (procuration à Christine MAUPETIT), Guylaine CHEVALLIER (procuration à Nathalie BROTHIER), Manon LEGRIN (pouvoir à Olivier WITT), Estelle MOREAU, Fabien LAVANCHY	
Absents		
Secrétaire de séance	Thierry COUASNON	

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 MAI 2026

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du 18 mai 2026 suscite des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 18 mai 2026 **est approuvé à l'unanimité**.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que les communes doivent désigner, le vendredi 05 juin 2026, leur représentant lors des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

Le nombre de délégués et de suppléants est fixé par arrêté préfectoral.

Pour la commune de Sciez, 15 élus et 5 suppléants doivent être désignés.

Il est rappelé que les députés, sénateurs, conseillers régionaux et départementaux, membres de droit du collège électoral des sénateurs ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit, par les conseillers municipaux dans lesquels ils siègent.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et suppléants sont élus sans débat au scrutin secret sur une même liste paritaire suivant la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Il est présenté une liste « DEMOLIS », comptabilisant 15 titulaires et 5 suppléants.

Vu le Code Electoral, et notamment ses articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026,

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Après avoir voté au scrutin de liste,

Par 27 voix pour :

- **NOMME** les élus suivants représentants de la commune lors des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026, comme présenté sur le PV d'élection,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DECISIONS DU MAIRE

POINT NON SOUMIS À DÉLIBÉRATION.

N° d'Ordre	Objet	Date	Montant
28	Concession cimetière 1353. VOLLAND Simone	05/05/2026	200 €
29	Convention de mise à disposition d'un local communal – Ets BALLY	18/05/2026	672 €
30	Contractualisation d'une ligne de trésorerie	21/05/2026	1 000 000 €

QUESTIONS DIVERSES

POINT NON SOUMIS À DÉLIBÉRATION.

- NÉANT -

L'ordre du jour ayant été épuisé, et toutes les questions diverses traitées, la séance est close à 20h45.

Monsieur le Maire
Cyril DEMOLIS



Le Secrétaire de séance
Thierry COUASNON

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Couasnon', written over a large, faint, stylized graphic element.